

Conférence des Ambassadeurs,
Berne, le 3 septembre 1964

Le rayonnement culturel de la Suisse à l'étranger

Monsieur le Conseiller fédéral,

Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs,

Je tiens d'abord à vous remercier d'accueillir au sein de votre conférence des représentants de la fondation Pro Helvetia et de bien vouloir leur prêter votre attention pendant quelques instants. Le chapitre du rayonnement culturel de notre pays à l'étranger étant à votre ordre du jour, j'aurai l'honneur de faire ici un exposé de l'activité de Pro Helvetia dans ce domaine. J'espère qu'il sera suivi d'une discussion, de manière à nous permettre, à mes collaborateurs et à moi-même, de fournir des explications complémentaires. Ma propre démonstration se bornera à exposer les principes et à donner quelques renseignements sur le fonctionnement de notre action, sans toutefois entrer dans les détails. J'espère, Monsieur le Conseiller fédéral et Messieurs les Ambassadeurs, que vous voudrez me permettre de tirer aussi quelques enseignements des expériences que nous avons pu faire, et, en conséquence, d'exprimer également des vues personnelles, dans la mesure où elles concernent les développements futurs de notre action culturelle à l'étranger.

En ce qui concerne les différentes activités de la fondation Pro Helvetia au cours des vingt-cinq années de son existence, je me permets d'attirer votre attention sur le volume PRO HELVETIA 1939 - 1964, que nous venons de publier et que nous nous sommes permis de distribuer à toutes nos missions diplomatiques à l'étranger (Orell Füssli Verlag, Zurich, 1964). Il s'agit du premier volume de l'Annuaire de notre fondation, que nous nous proposons à l'avenir de publier à des intervalles réguliers. Cette revue générale d'une activité qui s'étend sur un quart de siècle vous aura montré que Pro Helvetia s'occupe à la fois de la vie culturelle à l'intérieur du pays et de son rayonnement culturel à l'étranger. Aurait-il mieux valu séparer ces deux activités, en confiant par exemple la première aux soins exclusifs du Département fédéral de l'intérieur, et de concentrer l'activité de Pro Helvetia exclusivement sur l'action culturelle à l'étranger ? Il nous est arrivé de poser la question. Toutefois, l'actuel Chef du Département fédéral de l'intérieur aussi bien que son prédécesseur y ont répondu par la négative. Quant à nous, il nous a toujours semblé que notre activité à l'intérieur du pa



en dehors de son utilité immédiate, avait l'avantage pour notre conseil de fondation et pour notre secrétariat de nous renseigner assez exactement sur la matière même qui doit servir à notre action à l'étranger. Réciproquement, les manifestations culturelles que nous organisons dans des pays étrangers nous fournissent des indications précieuses sur la place que telles ou telles de nos valeurs culturelles nationales occupent dans le concert des valeurs culturelles universellement appréciées. Tels de nos peintres, tels de nos auteurs, tels de nos compositeurs sont bien cotés à l'étranger, d'autres, non. Cela ne nous dispense point de faire dans certains cas un effort pour faire connaître à l'étranger des oeuvres et des noms dont celui-ci n'est pas encore familier. Ainsi, par exemple, le peintre Max Gubler a connu récemment le succès en Allemagne grâce à une exposition de ses oeuvres que nous y avons montrée dans plusieurs villes, bien qu'auparavant il y fût pratiquement inconnu. De même, grâce à une initiative de l'ambassadeur du Danemark en Suisse, nous avons pu montrer à Copenhague, puis à Oslo, des spécimens de la peinture paysanne de l'Appenzell. L'affluence des visiteurs à cette exposition nous apporta la preuve que cet ambassadeur d'un pays étranger avait vu juste, en une matière que nous étions peut-être tentés de classer parmi les valeurs purement nationales. Cet exemple, soit dit au passage, n'est pas isolé, car il nous arrive que des suggestions nous soient faites et des voeux exprimés par des personnalités étrangères. Il est en tout cas utile de posséder les éléments de cette action à l'étranger grâce à une connaissance approfondie de la vie culturelle de la nation tout entière.

Nous n'allons pas insister davantage sur ce double visage de Pro Helvetia, celui qui se penche sur les besoins de la culture à l'intérieur du pays, et celui qui regarde au loin. Notre Annuaire de 1964 offre tous les renseignements relatifs à ces diverses activités dans un pays qui, par essence, est divers. Qu'il me soit simplement permis d'ajouter qu'au point de vue financier, nos fonds sont répartis à parts égales entre ces deux aspects de notre activité.

Quant à celle qu'en Suisse on connaît sous le titre de "rayonnement culturel à l'étranger" - en allemand "Kulturwerbung" - je me permettrai de vous signaler l'ouvrage, publié par les soins de Pro Helvetia, de M. Carl Doka. Le titre allemand en est peut-être plus suggestif que le titre français : M. Doka a intitulé son livre "Kulturelle Aussenpolitik". Mais la version française, qui porte le titre "Les relations culturelles sur le plan international", est plus récente et complétée par rapport à

la version originale (A la Baconnière, Neuchâtel, 1959). L'auteur ne s'est d'ailleurs pas borné à décrire l'activité de la Suisse en ce domaine, il a dressé l'état de la question telle qu'elle se présentait, il y a peu d'années, dans le monde entier. Dans l'Annuaire, déjà cité, M. Luc Boissonnas, Secrétaire général de notre fondation, a consacré une étude approfondie aux activités culturelles de Pro Helvetia à l'étranger. Enfin, je me permettrai de renvoyer à l'ouvrage de M. Alfred Zehnder, "Politique extérieure et relations culturelles" (Genève, 1957).

Il est incontestable que la Confédération a manifesté beaucoup de prudence et même de retenue dès lors qu'il s'agissait d'inaugurer et de pratiquer une "politique culturelle" sur le plan national. La Constitution fédérale offre une base juridique quelque peu incertaine en ce domaine, le développement de la culture étant censé rentrer dans la sphère des compétences des Etats cantonaux. Les constituants de 1848 et de 1874 n'ont pensé qu'aux "établissements d'instruction supérieure" (Art. 27, alinéa 1), et l'on admire le courage de nos aînés qui ont osé fonder la Bibliothèque nationale et le Musée national, mais aussi celui des gouvernants et des législateurs qui, en 1938, puis en 1949, ont créé la fondation Pro Helvetia, puis, en 1952, le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique. En fait, ni les cantons ni les partis politiques ne se sont montrés réfractaires à ces innovations; il semble exister une sorte d'accord tacite lequel admet qu'il y a des intérêts nationaux à défendre en ces domaines, et que certaines tâches ne peuvent être assumées par les cantons. Toujours est-il - pour ne parler que du rayonnement ou de la défense de la culture suisse sur le plan international - que des incertitudes se font parfois jour. Ainsi, par exemple, lorsque sous les auspices de l'UNESCO une conférence internationale a lieu qui a pour objet l'éducation publique, la compétence de nommer une délégation appartient-elle au Conseil fédéral ou à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique? L'on comprend les scrupules du Conseil fédéral lorsqu'il s'agit du domaine de l'instruction publique; toutefois, la Suisse étant membre de cette organisation mondiale, elle s'est engagée à collaborer avec les autres Etats membres de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Une parenthèse est nécessaire qui concerne la question des accords culturels. La Confédération a conclu des accords culturels multilatéraux en adhérant à l'UNESCO ainsi qu'aux conventions culturelles du Conseil de l'Europe. Mais elle a refusé, en s'appuyant sur des arguments valables, de passer avec d'autres Etats des accords culturels bilatéraux. Ces ac-

cords multilatéraux, qui nous lient, ont sans doute enlevé un petit bout de souveraineté aux cantons, lesquels ne semblent d'ailleurs pas s'en être formalisés. Le fédéralisme constitue le principal argument qui milite contre la conclusion d'accords culturels bilatéraux. Il y en a un autre et qui concerne le principe de la réciprocité. Ni le Conseil fédéral ni Pro Helvetia ne peuvent obliger tel musée, tel institut, telle organisation, ni tel pouvoir cantonal d'accorder son hospitalité à une manifestation culturelle d'un Etat étranger ou d'une personnalité étrangère, de sorte que lorsque nos conférenciers, nos musiciens, nos hommes de science, nos oeuvres d'art sont en général bien accueillis dans tel ou tel pays étranger - par exemple dans un pays sous régime communiste - nous sommes dans l'impossibilité de lui garantir la réciprocité. Celui qui vous parle a connu cette gêne et ces difficultés; ses réflexions l'ont conduit à penser qu'à la longue cette politique pourrait tourner au désavantage de notre pays.

Nos échanges culturels avec l'étranger ont nécessairement un caractère pragmatique. Certaines inégalités, aussi bien entre les importations et les exportations dans le domaine culturel, qu'entre les différentes régions et centres urbains de notre pays, dont certains se montrent accueillants et d'autres inhospitaliers, sont inévitables. C'est ainsi que, grosso modo, la Suisse romande et italienne a manifesté un penchant international très marqué, lequel correspond d'ailleurs à la politique de neutralité de notre pays, tandis que la Suisse alémanique a parfois manqué à la mission universelle de notre pays, laquelle devrait correspondre à cette politique. Je crois que cette question est d'ordre politique, et je me permets de m'y référer parce que la fondation Pro Helvetia, laquelle a toujours reconnu cette mission universelle de notre pays et, partant, le principe d'échanges culturels avec tous les pays du monde, s'en est parfois sentie gênée. Dans la mesure du possible, et cette mesure était plutôt limitée du fait que la Suisse alémanique refuse d'accorder la réciprocité, nous avons également rempli notre mission dans les pays appartenant au camp socialiste. Nous savons que nous remplissons un devoir patriotique en nous attelant à des entreprises que certains organes de l'opinion publique et certains groupes de pression fort actifs dans notre pays pourraient désapprouver, car ce ne sont pas les pays socialistes qui sont réfractaires à ces échanges, c'est nous qui le sommes. La réponse que M. le Conseiller fédéral Wahlen a faite à l'interpellation de M. Olivier Reverdin est venue nous faciliter les choses. Je reste toutefois persuadé -

et je ne parle qu'en mon nom personnel - que la question des accords culturels mériterait d'être réexaminée. Il en va de cette matière comme des autres : en l'absence d'obligations contractuelles il est difficile d'établir des règles et des méthodes, et l'on risque d'être considéré à l'étranger comme un partenaire peu sûr.

Notre action culturelle à l'étranger et nos échanges culturels avec d'autres pays, quels qu'ils soient, manquent encore en Suisse de ce consensus omnium dont, d'une manière générale, bénéficient par exemple les échanges commerciaux et, même, les échanges strictement scientifiques. Un congrès scientifique international qui se tient en Suisse et auquel participent des savants de tous les pays est bien accueilli par l'opinion. Un congrès d'écrivains, un festival de musique ou d'art dramatique, bref, une manifestation culturelle internationale qui réunirait des représentants ou des oeuvres d'un peu partout, risque d'être critiquée, voire de rencontrer des résistances d'ordre local. En voici un exemple caractéristique : le Schauspielhaus de Zurich a été invité à donner une représentation d'une oeuvre d'un auteur suisse à Moscou, ce qui est un honneur; il a dû renoncer à ce voyage parce que le pouvoir cantonal ne s'est pas engagé clairement à accorder la réciprocité, bien que les Russes aient promis de jouer sur la scène zurichoise une pièce purement littéraire et non-politique. Mais il y a plus. L'opinion de chez nous et, dans une certaine mesure, le monde parlementaire ne sont pas encore habitués à l'idée, qui, ailleurs, est généralement admise, que le rayonnement culturel du pays - son "expansion culturelle", si l'on ose dire - ainsi que son complément, les échanges culturels avec d'autres pays, sont partie intégrante de la politique étrangère des Etats. Peu importe la forme légale et administrative sous laquelle les différents Etats exercent cette fonction, si utile à leur rayonnement, à leur prestige. En tout cas, l'arrêté fédéral du 28 septembre 1949, qui a établi la fondation de droit public Pro Helvetia et a fixé la contribution financière de la Confédération, a été l'amorce d'une "politique étrangère culturelle" suisse. La formule suivante : "action (Werbung) à l'étranger en faveur du patrimoine spirituel et culturel de la Suisse" a établi le droit et le devoir de Pro Helvetia d'assumer cette tâche. "Le message et l'arrêté fédéral", dit M. Doka (ouvrage cité, p. 261), "partent incontestablement de l'idée que, en principe, l'expansion culturelle est la tâche de la fondation et c'est dans ce but qu'ils ont donné à celle-ci sa forme particulière."

Cette forme juridique accorde à la fondation Pro Helvetia une large autonomie. Le législateur n'a pas voulu confier la tâche que l'on désigne sous les appellations de "kulturelle Aussenpolitik", "expansion culturelle", "politique d'information", "politique culturelle et d'information", "rayonnement culturel", "Kulturwerbung", à un organe purement administratif. Or même si l'Etat ne mène pas directement cette action culturelle pour l'étranger et à l'étranger, cette action n'en est pas moins un aspect de sa politique extérieure. Sous ce rapport, il s'agit d'une délégation de compétence, le Conseil fédéral étant chargé, conformément à l'Art. 102 chiffre 8 de la Constitution fédérale, de veiller aux intérêts de la Confédération au dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux, et chargé des relations extérieures. Le même article stipule le devoir du Conseil fédéral de veiller à l'indépendance et à la neutralité de la Suisse. L'action culturelle de Pro Helvetia à l'étranger est une émanation indirecte de l'Etat fédéral, action contrôlée par le Conseil fédéral auquel notre fondation doit des comptes. Nous sommes tenus d'envoyer régulièrement notre programme d'activité et notre rapport de gestion au Département fédéral de l'intérieur. Notre comptabilité est contrôlée par le Contrôle fédéral des finances. Nous sommes directement responsables au Département de l'intérieur. Un fonctionnaire du Département politique fédéral est invité par nous à assister, avec voix délibérative, aux séances du groupe de travail de notre fondation chargé de préparer nos actions à l'étranger. Les Chambres fédérales fixent, dans le cadre de l'arrêté fédéral, la contribution financière annuelle accordée à Pro Helvetia. Notre secrétariat est autorisé à traiter directement avec les représentations diplomatiques et consulaires de notre pays à l'étranger. Il traite aussi directement avec les organisations culturelles, les administrations spécialisées, les musées, les théâtres, les directions des festivals, etc., qui, à l'étranger, nous accordent leur hospitalité. Bien que nous n'ayons jamais, jusqu'ici, passé des accords durables avec ces partenaires étrangers, presque chacune de nos manifestations à l'étranger est précédée d'un contrat ad hoc, lequel prend le plus souvent la forme d'un simple échange de lettres. Par exemple, pour chaque exposition d'oeuvres d'art, il faut fixer les termes des obligations respectives de Pro Helvetia et du musée qui accueille cette exposition. Autre exemple : certaines universités et certains établissements d'instruction supérieure reçoivent régulièrement, soit un lecteur, soit des conférenciers suisses, à condition que Pro Helvetia leur accorde son concours financier. Troisième exemple : la Smithsonian Institution se

charge régulièrement de faire circuler nos expositions à travers les Etats-Unis, à condition que nous prenions à notre charge leur préparation et leur transport jusqu'à New York. D'une manière générale, notre fondation se charge de choisir, puis d'organiser nos manifestations culturelles à l'étranger, et de traiter avec l'institution ou, dans certains cas, l'administration publique qui accueille ces manifestations.

En accordant cette large autonomie à une fondation de droit public, le législateur a voulu éviter que l'administration fédérale assume elle-même la responsabilité d'une action culturelle à l'étranger, qui de ce fait pourrait prendre un caractère de propagande officielle. Il s'en est donc remis à un conseil qui prend ses délibérations en pleine indépendance, mais dont les membres sont nommés par le Conseil fédéral lui-même. Celui-ci fait confiance à vingt-cinq spécialistes choisis dans les domaines les plus différents de la vie culturelle, artistique et scientifique de notre pays. Ils exercent leur fonction à titre honorifique. Ils ne peuvent recevoir des ordres d'un organe de l'administration fédérale ou d'un corps politique, de sorte que leur liberté d'appréciation est entière. Un programme d'activité est dressé pour chaque année - programme qui a besoin d'être approuvé par le conseil de fondation en séance plénière -, mais en cours d'exécution ce programme peut subir des modifications. Toute rigidité est étrangère à notre pratique quotidienne, ce qui nous permet en cours d'année d'examiner des requêtes et de recevoir des suggestions, ou encore de remplacer une manifestation par une autre, si pour une raison quelconque un projet doit être abandonné. La nature même des échanges culturels exclut la systématisation en cette matière. En cas d'urgence, le bureau, composé du président, d'un vice-président et du secrétaire général, peut prendre une décision rapide. Ces procédures assurent à notre action une souplesse suffisante.

Permettez-moi, en passant, de remercier ici nos ambassades et nos consulats, qui nous aident de leurs conseils ou qui nous font des suggestions, et auxquels nous pouvons nous adresser quand nous avons besoin de leur concours. Nous avons une dette de reconnaissance particulière envers les chefs de mission qui portent un intérêt personnel à l'action de Pro Helvetia et la facilitent de toutes les manières, soit en nous prêtant main-forte auprès des autorités de leur pays de résidence, soit en nous ménageant des relations utiles avec les institutions culturelles ou avec des personnalités influentes de ce pays, soit enfin en donnant de l'éclat à nos manifestations en les honorant de leur présence ou en organisant dans leur hôtel un repas ou une réception. Nous nous rendons

parfaitement compte que cette collaboration a un caractère purement facultatif. Mais les habitudes sont prises; les diplomates modernes sont, dans leur pays de résidence, les dépositaires des intérêts culturels et scientifiques de leur patrie. J'ajouterai une excuse, ou tout au moins une explication qui paraît nécessaire. Les choses étant ce qu'elles sont, et tout en appréciant à sa juste valeur le concours que nos missions diplomatiques nous apportent, Pro Helvetia se trouve parfois dans l'impossibilité de faire droit à une demande ou de faire sienne une suggestion qui lui est faite. Ces limites de notre action ont des causes diverses. Entre autres, nous devons répartir nous-mêmes les fonds dont nous disposons. Avec des moyens relativement modiques et avec le concours d'un personnel peu nombreux - le secrétaire général dispose actuellement de deux collaborateurs et de deux collaboratrices, et le chef du service de presse a un assistant et deux collaboratrices, le personnel de chancellerie étant compris dans ces chiffres -, nous remplissons notre double tâche à l'intérieur du pays et à l'extérieur.

Quant à l'étranger, en règle générale, nous réalisons deux ou trois "grands projets" par an, lesquels demandent à la fois des moyens financiers considérables et une préparation minutieuse. Je m'empresse d'ajouter que les projets mineurs et les manifestations moins onéreuses sont nombreux et ont également besoin qu'on leur consacre des soins et du temps. Cela nous oblige parfois de remettre à une année ultérieure un grand projet dont nous sommes saisis, soit par une ambassade, soit par des requérants résidant en Suisse, et il arrive même qu'il faille - non sans peser les pour et les contre - renoncer à prêter notre concours à tel ou tel projet. De sorte qu'en fin de compte, nous sommes obligés de décider nous-mêmes ce que nous pouvons faire et ce qu'il nous est impossible, pour une raison ou une autre, de faire. Il en va de même pour certaines augmentations de dépense qu'on nous demande après coup pour un projet dont le coût a été convenablement chiffré et que nous ne saurions dépasser sous peine de désordre dans notre gestion; nous demandons qu'on fasse confiance à notre jugement, les dépassements de crédit devant être soigneusement examinés par les organes compétents de notre fondation. De toute façon nous ne pouvons faire des débours par simple voie administrative, le Contrôle des finances nous demandant - et je crois qu'il a raison de le faire - qu'à chaque dépense corresponde une décision du comité directeur ou, à défaut, du bureau.

Il y a des empêchements qui sont étrangers à notre bonne volonté. Un orchestre n'est pas toujours disponible, les délais dans lesquels on

peut obtenir son concours pour un concert à l'étranger sont parfois assez longs. Les tournées d'orchestres à l'étranger rentrent dans la catégorie des "grands projets", vu l'importance de la dépense. Nous avons, par exemple, examiné la question d'une tournée éventuelle de l'Orchestre de la Suisse romande au Japon. Le transport au tarif normal aurait coûté 800'000 francs, et même si l'on avait pu le réduire à un minimum de 500'000 francs, ce chiffre aurait dévoré presque entièrement notre crédit annuel, qui est de 600'000 francs. Autre exemple : en préparant une exposition d'art, nous avons besoin du concours et, partant, de la bonne volonté des prêteurs, c'est-à-dire des musées et des collections privées. Or tous les spécialistes des relations culturelles - car j'ai souvent eu des échanges de vues avec des collègues étrangers - conviennent que le transport ne fait jamais du bien à des oeuvres d'art. C'est ainsi que le musée de Bâle a parfaitement raison quand il ne prête pas ses Holbein. Il tombe sous le sens qu'il faut éviter de transporter des tableaux dans des pays tropicaux ou sous-tropicaux. Nous regrettons évidemment de ne pouvoir envoyer des toiles dans les pays de l'Amérique latine, mais nous ne pouvons faire violence aux musées et aux collectionneurs, dont le refus en pareil cas est à peu près certain. On ne saurait les en blâmer - et je passe sur la question de la dépense qui, aussi bien pour le transport que pour l'assurance, augmente en proportion de la distance. Enfin, nous assumons une grosse responsabilité quand nous envoyons des oeuvres d'art à l'étranger. Nous sommes saisis actuellement d'une suggestion qui concerne une exposition d'art à Moscou. Bien entendu, nous caressons nous-mêmes l'espoir de pouvoir montrer dans la capitale soviétique une exposition représentative de l'art suisse. L'accueil nous est assuré du côté soviétique; la dépense ne formerait pas un obstacle insurmontable; les critiques qui nous seraient adressées par les sectaires de la guerre froide ne nous effrayent point. Mais pourrions-nous obtenir le concours des prêteurs ? Nous l'espérons, mais il faudra user d'un certain pouvoir de persuasion pour arriver au but. Nous aurons besoin de l'appui du gouvernement. J'ajoute que l'année prochaine nous pourrions organiser une grande exposition d'art suisse à Varsovie et à Cracovie.

Dans cet ordre d'idées, permettez-moi de vous signaler que du moment que ce n'est pas un organe administratif de l'Etat, mais une institution autonome qui est chargée de la propagande culturelle à l'étranger, on ne s'en prend plus à l'Etat, mais à cette institution. De sorte que ce n'est point pour des motifs futiles que nous insistons

parfois sur la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de nous réserver le pouvoir de décision en cette matière. Mais je pense qu'on a compris, au Département politique aussi bien que dans les ambassades, que nous avons le désir de collaborer loyalement et efficacement avec l'un et les autres. Nous ne demandons pas mieux que de multiplier ces contacts et de resserrer ces liens. L'Etat se réserve tacitement la possibilité de dégager sa responsabilité si Pro Helvetia devait commettre une erreur ou si elle subissait un échec, et il ne désire remplir l'office d'informateur et de propagandiste que par personne interposée. A plus forte raison nous tâchons de travailler d'entente avec le pouvoir politique et avec les services diplomatiques, ce qui est un moyen de prévenir des erreurs et de s'inspirer des conseils de personnalités compétentes. Car nous avons toujours présents à l'esprit les principes qui régissent nos rapports avec le monde extérieur, ce qui n'est pas toujours le cas des organes de l'opinion publique. Car de deux choses l'une : ou nous sommes un pays neutre, accueillant et pacifique, et alors nous devons entretenir des échanges avec tous les pays du monde; ou nous manquons à notre idéal de solidarité, d'humanité et d'universalité, et nous risquons, soit dans le Tiers Monde, soit dans l'Est européen, soit ailleurs, de perdre notre bonne réputation et la confiance qu'on a en notre impartialité et en notre objectivité. A n'en pas douter, les échanges culturels sont devenus, dans le monde où nous vivons, le test des bons rapports entre les peuples. Ils sont le véhicule de la compréhension réciproque et de la volonté de vivre en paix. Il s'agit certainement d'un des aspects les plus intéressants des relations extérieures.

La Suisse est en retard dans ce domaine, et notre opinion publique a besoin d'être informée de cet aspect de la politique étrangère et, en général, de l'ampleur qu'ont pris les relations internationales sur le plan culturel et scientifique. Dans un poème émouvant, intitulé "A ma patrie", Dürrenmatt nous a adressé cette apostrophe : "O Suisse, Don Quichotte parmi les peuples ...". Nous qui avons affaire au monde extérieur, nous subissons bien souvent les sourires que provoque notre don-quichottisme helvétique. Dans le domaine de la vie intellectuelle et scientifique par opposition à la vie économique et technique, nous devons faire un gros effort pour diminuer la distance qui nous sépare encore de la vie du XXe siècle. Et puisque ce domaine est précisément celui qui n'entraîne pas des engagements politiques immédiats et qui, au surplus, nous permet de présenter à l'étranger ce qu'il y a de meil-

leur et de plus durable dans la vie d'une nation : son esprit, sa science, sa culture, son art, son caractère propre, il est parfois décourageant de buter dans notre pays contre un mur d'indifférence, si ce n'est contre l'hostilité d'un conformisme qui voudrait ramener en arrière notre vie intellectuelle et civique. Certains projets, qui ont soulevé dans les milieux les plus divers des inquiétudes fort vives, tendent à enfermer dans des limites étroites l'évolution politique et culturelle de notre pays et à instituer une sorte d'inquisition qui mettrait à l'index certaines publications littéraires et philosophiques, ainsi que des revues et des journaux. Les efforts des institutions culturelles deviendraient inutiles, aussi bien sur le plan national que sur le plan international, si ces projets étaient réalisés, et nous nous éloignerions davantage du monde du XXe siècle. Il nous a paru nécessaire de mentionner ces difficultés d'ordre intérieur, parce qu'elles se répercutent inévitablement sur les échanges avec le monde extérieur. Mais nous ne voudrions, en dépit de nos soucis patriotiques, désespérer ni du bon sens du peuple suisse ni de la volonté des pouvoirs publics d'écarter les dangers qui menacent les libertés inscrites dans notre constitution.

Un coup d'oeil sur d'autres pays occidentaux nous semble apporter la preuve que, si l'on ne peut attendre de l'expansion culturelle à l'étranger des avantages matériels ou politiques immédiats, on en attend beaucoup à plus longue échéance. Cette expansion et ces échanges créent un climat favorable aux rapports entre les gouvernements et entre les nations. Se rend-on toujours compte que les liens politiques et économiques font leur profit de l'atmosphère créée par les exportations invisibles qui appartiennent au domaine de la culture et de la science, et que la considération dont sont entourés les savants, les écrivains, les auteurs dramatiques, les théologiens, les musiciens, les artistes prestigieux d'une nation civilisée représente un capital dont la diplomatie et le commerce auraient tort de sousestimer la valeur ? Sait-on qu'un C.G. Jung, un Karl Barth, un Max Frisch, un Friedrich Dürrenmatt, un Ernest Ansermet, un Paul Scherrer, un Frank Martin, et quelques autres, ont rang d'ambassadeurs de l'esprit suisse dans l'estime et la considération du monde d'aujourd'hui ? Est-on conscient du capital moral que représente pour notre pays une longue tradition de rapports culturels avec tels ou tels pays du globe ? Les plus persécutés et les plus misérables de nos grands hommes, Jean-Jacques Rousseau et Pestalozzi, ont-ils ou non la qualité de porte-drapeau de

la Suisse dans le monde entier ? Nos compatriotes ne négligent-ils pas trop les avantages durables qu'ils doivent à des hommes qui n'assumèrent jamais une fonction politique et dont beaucoup sont restés pauvres ?

"La propagande culturelle", écrit M. Doka, "en tant que propagande à long terme, a pour conséquence, si elle remplit sa mission, une estime durable, une considération durable, une durable sympathie. Elle accumule un capital de confiance dont le revenu est incalculable; il fera son office dans des circonstances imprévisibles, y compris, par conséquent, dans les situations critiques."

Ce n'est point pour prêcher des convertis que j'ai jeté ce coup d'oeil sur une communis opinio qui, chez nous, n'est guère favorable à ces efforts, mais pour dire que nous éprouvons parfois durement ces difficultés et ces courants contraires. Mais je passe, et je dirai encore quelques mots de la manière dont nous concevons et pratiquons cette politique d'expansion culturelle.

Il y a, entre autres, deux méthodes qui permettent de mettre l'étranger au contact de la vie culturelle de notre pays. L'une consiste à exporter nos biens culturels à l'étranger, et ce sont les expositions, les concerts, les films, les livres, les articles de presse, les conférences, etc. L'autre consiste à inviter des étrangers en Suisse et de les y faire circuler intelligemment, en ne leur montrant pas seulement les beautés naturelles de notre pays, mais en leur faisant visiter des musées, des collections, des instituts scientifiques, des conservatoires, des écoles, etc., et en leur faisant rencontrer des personnalités de notre vie intellectuelle et politique. Notre secrétariat se charge de la première de ces tâches, la seconde est assumée par notre service de presse, lequel fournit également à la presse et à la radio étrangères des textes concernant la vie culturelle de notre pays, et publie en plusieurs langues des brochures et des livres sur un sujet national suisse.

En 1953, le Département fédéral de l'intérieur a institué la Commission de coordination des administrations publiques et des institutions qui s'occupent du rayonnement culturel à l'étranger. La présidence et le secrétariat de cette commission sont assumés par Pro Helvetia. Cette commission a pour but d'éviter les doubles emplois et d'augmenter l'efficacité de notre expansion culturelle. Dans certains cas, les institutions qui font partie de cette commission unissent leurs efforts en vue de réaliser en commun un projet d'ordre culturel. Font partie de la Commission de coordination : le Département politique fédéral, le Département fédéral de l'intérieur, la fondation Pro Helvetia, la

Commission nationale suisse pour l'UNESCO, la Société Suisse de Radio-diffusion et Télévision, l'Office central universitaire, l'Office National Suisse du Tourisme, l'Office suisse d'expansion commerciale, le Secrétariat des Suisses à l'Etranger de la Nouvelle Société Helvétique, le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale. Il ne m'appartient pas dans le délai qui m'est imparti d'exposer ici la contribution que ces différentes administrations et institutions fournissent à l'oeuvre commune du rayonnement culturel à l'étranger. Chacune, dans son domaine, fait oeuvre utile. Au surplus, leur collaboration est étroite, grâce à cette commission et aux liens qu'elle a créés entre des hommes et des bureaux qui, sans souci de prestige ou de préséance, se sont attelés à une besogne commune. Qu'il me soit permis de dire qu'à sa dernière séance, cette commission a prié la fondation Pro Helvetia de prendre une initiative en vue d'obtenir des pouvoirs publics des moyens financiers accrus destinés à renforcer l'action de ces organisations dans le domaine du rayonnement culturel de la Suisse à l'étranger. En mentionnant cette commission et en énumérant ces organisations, je tenais aussi à souligner qu'en dehors de Pro Helvetia, d'autres institutions remplissent dans des secteurs déterminés des fonctions parallèles à la sienne. Dans le livre déjà signalé de M. Doka, l'on trouve l'inventaire de ces activités spécialisées dans le domaine dont il est ici question.

Les comptes de la fondation Pro Helvetia pour l'année 1963 nous renseignent sur la répartition de nos fonds sur les différents chapitres de notre programme d'activité. En tête des dépenses nous trouvons la somme de fr. 176'000.- pour les expositions. Parmi celles-ci nous mentionnerons l'exposition de sculptures au musée Rodin à Paris, l'exposition Max Gubler en Allemagne, en Hollande et à Luxembourg, l'exposition Grubenmann en Allemagne, un premier crédit réservé pour l'exposition d'art suisse en Pologne, ainsi que différentes contributions à des expositions qui eurent lieu en Hollande, en Australie, en Thaïlande, aux Etats-Unis, en Tchécoslovaquie, en Italie, en Grèce, à des expositions itinérantes, enfin, qui ont traversé l'Amérique du Sud. Deux de ces expositions figurent dans la catégorie des "grands projets" de 1963, deux autres dans celle des "grands projets" de 1962 et de 1964. Quant aux autres, il a suffi d'accorder des subsides plus modestes.

Suivent, dans l'ordre de grandeur, les concerts, pour lesquels nous avons dépensé en 1963 fr. 114'500.-. Ce fut la tournée de l'Orchestre de chambre de Zurich aux Etats-Unis et au Canada, les concerts de la Società Cameristica di Lugano à Paris et à Londres, la participation des

Jeunesses Musicales de Suisse au congrès international des Jeunesses Musicales à Palma de Mallorca, ainsi que des subsides à différents concours qui ont donné des auditions à Salzbourg, à Turku, à Vienne et à Rome.

Les expositions de livres, que nous avons coutume d'organiser en commun avec la Société des libraires et éditeurs suisses, ont été moins importantes que l'année précédente, où nous en avons présenté une au Japon. La somme de fr. 13'400.- a suffi à faire des expositions de livres en Finlande, en Allemagne, en France et en Autriche. La production de films, dont se charge désormais la Commission suisse du film en collaboration avec Pro Helvetia, n'a coûté que la somme modeste de fr. 14'000.- en 1963, et les spectacles dramatiques fr. 18'000.-. Enfin, nous avons accordé à des lecteurs suisses à des universités étrangères et à des boursiers étrangers en Suisse la somme totale de fr. 17'000.-.

Or les manifestations que nous venons de mentionner ne représentent qu'un des volets du diptyque, celui qui exige, bon an mal an, des initiatives et des décisions de notre conseil de fondation. Quant à l'autre, il réunit un certain nombre d'activités pour lesquelles notre conseil accorde des crédits dont le secrétariat et le service de presse disposent pour leurs activités ordinaires et permanentes. Nous avons ainsi dépensé fr. 8'300.- pour des publications, fr. 10'000.- pour l'information et la presse, fr. 21'500.- pour les voyages et les congrès, fr. 60'000.- pour la distribution de livres, de disques, de partitions, etc., fr. 16'400.- pour des conférences à l'étranger, fr. 29'000.- pour l'envoi de films à l'étranger, moins de fr. 1'000.- pour divers. Soit, pour l'ensemble de notre expansion culturelle, un total de fr. 500'257.-, auxquels il faut ajouter la moitié de nos dépenses administratives, soit fr. 138'872.-. Nous avons dépassé légèrement le total accordé à notre action culturelle à l'étranger, qui est de fr. 600'000.-.

A ce sujet, et sans insister sur ce point, il nous paraît nécessaire d'augmenter ce chiffre afin de pouvoir intensifier ces activités. Bien entendu, nous adresserons une proposition dans ce sens au Département de l'intérieur. Il sera toutefois nécessaire de reviser l'arrêté fédéral de 1949, de manière à autoriser le Conseil fédéral à inscrire au budget de la Confédération un subside plus élevé destiné à la fondation Pro Helvetia. Ce n'est qu'à la suite de cette augmentation de nos moyens que nos services pourront être renforcés et certaines activités diversifiées et intensifiées. Il serait notamment souhaitable de renforcer

notre service d'accueil ou de voyages, car nous n'avons pu jusqu'à présent prendre à notre charge les voyages et séjours en Suisse d'étudiants étrangers. Notre expérience nous a également montré que le meilleur moyen de faire connaître la Suisse à des personnes appartenant au Tiers Monde est de les inviter à visiter notre pays. Enfin, des invités de Pro Helvetia ne pourraient être facilement frappés d'interdit par des pouvoirs locaux. Nous n'ignorons pas, d'autre part, que la "matière" culturelle dont nous pouvons disposer dans notre petit pays à des fins d'exportation est relativement limitée. Nous ne pouvons mettre à contribution d'une manière permanente les musées et les collections, parce qu'ils ont le désir légitime de ne pas se séparer constamment de leurs trésors. Les bons orchestres, les bonsthéâtres n'abondent pas chez nous, ni même les bons conférenciers, de sorte qu'ils ne sont pas toujours disponibles quand on désire les envoyer à l'étranger. En voulant forcer les choses, nous risquerions de ne pas suffire à la demande. Soyons toujours conscients des limites étroites de notre pays. Il n'empêche qu'il serait possible de faire davantage dans le domaine des échanges culturels. D'autres pays, comme le Danemark, disposent à l'étranger - par exemple à Zurich - de "maisons" qui sont des centres de rayonnement culturel de ces pays. Nous n'avons que l'Institut Suisse de Rome, et comme Pro Helvetia fournit régulièrement un subside qui permet à cet institut d'organiser des concerts, des expositions et des conférences, nous sommes à même d'apprécier les services notables qu'un centre culturel et scientifique suisse dans une capitale étrangère peut rendre à la cause que nous servons. L'on pourrait également organiser des "semaines suisses" dans des villes étrangères.

Il y a aussi d'autres intérêts à défendre, par exemple celui du livre suisse, lequel est menacé à brève échéance d'être écrasé par le livre allemand, français et italien. J'ajoute les émissions à ondes courtes destinées à l'étranger et préparées conjointement par le Service des ondes courtes et notre service de presse. Bref, il faut soutenir la concurrence de l'étranger dans le domaine culturel et scientifique non moins que dans le domaine économique, sinon nous resterons en arrière non seulement par rapport aux nations dont nos propres populations parlent la langue, lisent les livres et les journaux, regardent les films, écoutent la radio et applaudissent les spectacles à la télévision, au théâtre et dans les salles de concert, mais en arrière également par rapport à des pays de langue et de culture différentes, pays grands ou petits, occidentaux ou orientaux, européens ou extra-européens. C'est

pourquoi je voudrais mettre mon espoir dans le jugement éclairé de nos dirigeants et de nos législateurs, mais également de nos intellectuels, de nos savants, de nos artistes, de nos écrivains, dont nous sommes censés soutenir les efforts, mais qui sont eux-mêmes censés soutenir le nôtre.

Les hommes passent, mais les intérêts de la patrie ont besoin d'être servis d'une manière permanente. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Conseiller fédéral et Messieurs les Ambassadeurs, que j'ai été d'autant plus heureux de pouvoir, en un résumé trop sommaire, présenter une esquisse des activités de Pro Helvetia dans un domaine peut-être marginal des relations extérieures, que mon mandat, qui n'a que trop duré, viendra bientôt à échéance. Mais la machine est rodée, et son pilote, M. Luc Boissonnas, assisté de ses collaborateurs, la fait circuler sur les routes de tous les continents. Veuillez, je vous prie, continuer de faire confiance à notre maison et à ceux qui l'animent. Tous, les membres du conseil de fondation aussi bien que les membres du secrétariat et du service de presse, la méritent au plus haut point.

Jean-R. de Salis